



ARRETE n° 2026-145

**ARRETE PORTANT DELEGATION
DE FONCTION D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN CONSEILLER MUNICIPAL**

Publié le 10 SEP. 2026

Le Maire de la Commune de Clohars-Carnoët,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-18,

Vu le 2^e alinéa du chapitre I du titre 1^{er} de l'instruction générale relative à l'état civil du 21 septembre 1955 modifiée,

Considérant que pour permettre une bonne administration de l'activité communale et du service de l'état civil, il est nécessaire de prévoir une délégation à Madame Cécile LADET épouse TEPER, Conseillère municipale pour une durée d'un jour le 8 octobre 2026.

ARRETE :

Article 1 – Madame Cécile LADET épouse TEPER assurera en nos lieu et place, les fonctions d'officier de l'état civil.

Article 2 – Délégation est également donnée à Madame Cécile LADET épouse TEPER, à l'effet de légaliser les signatures, authentifier les copies, délivrer tous certificats et signer tous documents administratifs relatifs au service de l'état civil. Ces fonctions seront comme celles prévues à l'article premier ci-dessus, assurées concurremment avec nous.

Article 3 – Cette délégation est consentie pour le 08 Octobre 2026.

Article 4 – Copie du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet ainsi qu'une expédition à Monsieur le Procureur de la République.

Fait à CLOHARS-CARNOET, le 05 Septembre 2026.

Le Maire,
M. THOMAS

